

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.autorite-statistique-publique.fr

**Rapport annuel
de l'Autorité de la statistique publique
2010**

Rédacteur : Dominique Marchand

Avril 2011

Cadre institutionnel et composition de l'Autorité de la statistique publique

Le cadre institutionnel de la statistique publique en France a été modifié par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008.

Il s'appuie sur trois piliers.

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui organise la concertation entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique. Il met ainsi en lumière les nouveaux besoins d'information. Il oriente la programmation des travaux de la statistique publique, suggère des pistes pour que cette dernière réponde au plus près aux questions de la société.

Le Cnis est présidé par Jean-Pierre Duport.

Le service statistique public qui joue un rôle moteur dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques.

Il regroupe l'Insee et 15 services statistiques ministériels. Il est coordonné par l'Insee.

L'Insee est dirigé par Jean-Philippe Cotis.

L'Autorité de la statistique publique, qui veille à ce que les statistiques publiques soient élaborées en toute indépendance professionnelle et selon les autres principes fondamentaux du « code de bonnes pratiques de la statistique européenne » : impartialité, objectivité, pertinence et qualité des données.

L'une de ses missions est d'établir un rapport annuel sur l'activité de la statistique publique. Ce rapport est remis au Parlement et rendu public.

Le présent rapport porte sur 2010, deuxième année d'existence de l'Autorité.

Décret n° 2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique

Composition de l'Autorité de la statistique publique

(avis du journal officiel n°0121 du 27 mai 2009) :

M. Paul Champsaur, président, nommé par décret en conseil des ministres du 25 mars 2009

M. Francis Mer, désigné par le président de l'Assemblée nationale

M. Yves Fréville, vice-président, désigné par le président du Sénat

M. Philippe Le Clézio, désigné par le président du Conseil économique, social et environnemental

M. Jean Gaeremynck, président du comité du secret statistique, désigné par le vice-président du Conseil d'État

M. François Écalle, nommé par le premier président de la Cour des comptes

M. Philip Dane, nommé par le chef du service de l'Inspection générale des finances

M. Pascal Penaud, nommé par le chef de l'inspection générale des affaires sociales

M. Bruno Durieux, nommé par la ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi

Autorité de la statistique publique - Rapport annuel 2010

Sommaire

Cadre institutionnel et composition de l'Autorité de la statistique publique.....	2
Avant-propos.....	6
1. La production de statistiques publiques en France en 2010.....	7
1.1 Des opérations innovantes	8
1. La production de statistiques publiques en France en 2010.....	11
1.2 Poursuite des investissements méthodologiques.....	11
1.3 Bilan de l'Autorité sur la production de la statistique publique en 2010.....	11
2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne.....	13
2.1 Renforcer l'indépendance de la statistique publique.....	14
2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne.....	18
2.2 Asseoir la crédibilité et la confiance dans la qualité des statistiques publiques	15
2.3 Développer la démarche « qualité » du service statistique public.....	16
2.4 Amplifier la pertinence	17
2.5 Faciliter l'accès aux données pour les chercheurs.....	18
2.6 Respecter l'impartialité.....	18
3. Les recommandations de l'Autorité de la statistique publique.....	21
3. Les recommandations de l'Autorité de la statistique publique.....	22
3.1 Recours plus systématique aux sources administratives.....	22
3.2 Développement des données locales	23
3.3 Poursuite des travaux statistiques engagés sur la transparence du système bancaire	23
3.4 Réduction des délais de diffusion	24
3.5 Clarification de la diffusion et de la communication.....	24
4. Suivi des recommandations inscrites dans le rapport 2009 de l'Autorité	25
4. Suivi des recommandations inscrites dans le rapport 2009 de l'Autorité	28
La production et la diffusion de statistiques publiques en France en 2009.....	26
Les pratiques de la statistique publique	28
5. L'activité de l'Autorité de la statistique publique en 2010.....	31
5.1 Les séances de l'Autorité en 2010.....	32
5. L'activité de l'Autorité de la statistique publique en 2010.....	32
5.2 La communication de l'Autorité	32
Annexes.....	33
Annexes.....	33
Annexe 1 : Destinataires du rapport.....	34
Annexe 2 : Liste des indicateurs préannoncés pour 2011.....	35
Annexe 3 : Synthèse du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur la labellisation des statistiques issues des sources administratives	40
Annexe 4 : La démarche « qualité » du service statistique public.....	42
1.1 Les nouvelles actions du plan qualité 2010 en phase avec la démarche globale de qualité.....	42
1.2 Sur les dix actions Insee arrivant à échéance en 2010, huit ont atteint leur objectif.....	42
1.3 Un bilan plus nuancé pour les 20 actions Insee en cours.....	42
1.4 Une vigilance maintenue pour les actions suivies par Eurostat.....	42
1.5 La réflexion autour de la qualité dynamisée par une démarche d'assurance qualité.....	43
Annexe 5 - Cnis, bilan du programme de la statistique publique 2010.....	47
Annexe 6 : Les règles de diffusion des principaux indicateurs conjoncturels.....	51
Les motivations des règles de diffusion.....	51
Le cadre de diffusion	51
Les règles pratiques de la diffusion	51
Annexe 7 : Avis de l'Autorité de la statistique publique sur le projet de décret portant création de l'établissement public du groupe des écoles nationales d'économie et statistique.....	52

Avant-propos

En 2010 l’Autorité de la statistique publique a pris l’initiative dans deux domaines importants :

- l’élargissement de la liste des indicateurs pré-annoncés ;
- la certification de la statistique publique.

Dans les deux ans l’avancée sera progressive et le résultat final atteint au bout de quelques années.

La question de la certification ne se pose que pour les statistiques produites par les organismes chargés d’une mission de service public hors du Service Statistique Public (SSP). En effet, celui-ci est supposé respecter les règles européennes et ses productions statistiques sont à priori des statistiques publiques. Pour les statistiques qui ne sont pas produites par le Service Statistique Public, il y a par contre lieu de vérifier la capacité et la volonté des organismes qui les produisent de respecter la volonté des règles européennes.

L’étude de cette question nous a conduit à substituer au terme de « certification » celui de « labellisation » dans la mesure où ce dernier terme était déjà utilisé pour les enquêtes examinées par le Comité du label du Conseil National de l’Information Statistique. Or le processus envisagé revient à étendre aux statistiques provenant de l’exploitation de données administratives, l’examen effectué par le Comité du label des enquêtes à fins statistiques.

Par ailleurs l’Autorité de la statistique publique approuve et suit les initiatives prises par le Service Statistique Public pour améliorer la compatibilité entre l’établissement de statistiques reposant sur des données individuelles et la stricte protection de celles-ci. Cela vaut par exemple pour les statistiques sur les trajectoires scolaires, ou bien pour la mise en place au profit des chercheurs d’un accès sécurisé aux bases de données individuelles.

Ces avancées rendront le système statistique de plus en plus fiable et mieux accessible en ce référant constamment au code de bonnes pratiques de la statistique européenne.



Paul CHAMPSAUR

Président de l’Autorité de la statistique publique

1. La production de statistiques publiques en France en 2010

L'année 2010 a été marquée par des demandes nouvelles et plus nombreuses de l'Union européenne en matière statistique, et par de fortes restrictions budgétaires au niveau national.

Dans ce contexte difficile, le service statistique public a satisfait en grande partie les besoins exprimés par les utilisateurs ; il a su s'adapter aux nouvelles orientations du débat public, notamment dans le domaine social et environnemental.

La pression budgétaire a conduit le service statistique public à effectuer des gains de productivité sur l'appareil productif, à gagner en efficience et à prioriser les demandes.

Le bilan 2010 du service statistique public est plutôt positif. Ce résultat a été obtenu grâce à la mise en œuvre ou la poursuite d'opérations innovantes ; quelques faiblesses subsistent cependant, sur lesquelles l'Autorité restera vigilante.

1.1 Des opérations innovantes

En complément des productions habituelles, les travaux menés par la statistique publique ont permis l'aboutissement de projets structurants engagés depuis plusieurs années et le développement d'opérations innovantes.

L'Autorité a retenu quelques opérations novatrices qui attestent de la qualité des travaux menés par le service statistique public en réponse aux attentes des acteurs publics et de la société.

- **Suites du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social**

En 2010, la statistique publique développe une activité importante pour répondre aux nouvelles demandes dans le domaine social.

⇒ Au-delà du PIB, d'autres mesures plus directement reliées au bien-être des ménages sont mises en avant.

⇒ Une grande attention a été portée aux inégalités (nouvelle mesure des inégalités de Revenu et de consommation des ménages), aux disparités de revenus, à l'analyse des très hauts salaires.

⇒ L'enquête patrimoine 2009-2010 a été adaptée pour mieux appréhender les hauts revenus, le patrimoine professionnel et le capital immatériel (social et culturel).

⇒ L'effet redistributif du financement public de la santé et de l'éducation en direction des ménages est dorénavant mesuré.

⇒ La mesure objective de la qualité de la vie ne se limite plus aux aspects purement matériels ou monétaires ; elle prend en compte, grâce aux indicateurs déjà disponibles, les conditions de travail, le degré d'insertion sociale, la santé et l'éducation, l'insécurité économique (chômage par exemple) et physique, donnant ainsi une vision globale des inégalités.

La dimension subjective de cette mesure est prise en compte à travers l'enrichissement de plusieurs enquêtes existantes, notamment le panel statistique sur les Ressources et les Conditions de vie (SRCV) et l'enquête emploi du temps des ménages.

▪ Développement durable et environnement

Le service statistique public a finalisé les indicateurs qui constituent désormais le cœur du tableau de bord permettant de faciliter le suivi de la Stratégie nationale de développement durable. Cet ensemble est constitué de 15 indicateurs phares relatifs aux 9 défis de la stratégie et de 4 indicateurs de contexte économique et social, coproduits par le service de l'observation et des statistiques au ministère du développement durable (SOeS) et l'Insee.

Leur choix a fait l'objet d'une large concertation avec la société civile, d'abord au sein d'une commission réunissant des représentants des cinq parties prenantes du Grenelle de l'environnement, du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et du Conseil national de l'information statistique (Cnis), puis lors de la Conférence nationale des indicateurs du développement durable le 20 janvier 2010.

Cette concertation a permis une évolution significative de la nature et du nombre des indicateurs retenus afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et d'assurer un meilleur équilibre entre les trois dimensions du développement durable. A titre d'exemple, on trouve parmi les nouveaux indicateurs, le taux de sous-emploi, le rapport des niveaux de vie moyens des déciles extrêmes, le taux de participation des femmes aux instances de gouvernance ou encore l'empreinte carbone qui permet d'apprécier les émissions de gaz à effet de serre (exprimées en équivalent CO₂) liées aux achats des consommateurs, y compris celles générées hors du territoire national.

▪ Recensement agricole de 2010

La simplification, l'allégement de la charge pour les agriculteurs et la fiabilité des données ont été une forte préoccupation des services statistiques du ministère de l'Agriculture pour le recensement agricole organisé en 2010. Le questionnaire a été allégé de certaines questions dont les réponses étaient disponibles dans d'autres fichiers administratifs existants. De nouvelles thématiques ont ainsi pu être intégrées, reflétant l'évolution du secteur, par exemple la production d'énergies renouvelables, la diversification de l'activité ou les modes de commercialisation des exploitations. La saisie informatique des données dès la phase de collecte, autre innovation majeure, assure un gain de temps et une meilleure fiabilité des données.

Les premiers résultats du recensement agricole 2010 seront accessibles sur Internet dès septembre 2011.

▪ Enquête Emploi et estimation d'emploi

Deux axes ont été privilégiés pour gagner en robustesse et cohérence sur les statistiques d'emploi.

La taille de l'échantillon de l'enquête emploi a été augmentée de 50 % afin d'accroître la précision de la mesure trimestrielle du chômage.

Un nouveau dispositif de publications des estimations trimestrielles d'emploi a été mis en place ; il fait suite aux recommandations proposées par le groupe de travail, présidé par l'Insee, auquel participaient la Dares¹, Pôle emploi, l'Acoss², sur les estimations provisoires d'emploi salarié dans les secteurs marchands publiées 45 jours après la fin du trimestre et celles publiées à 70 jours.

¹ Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares), service statistique ministériel, dépend du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé

² Agence centrale des organismes de sécurité sociale

Le champ des techniques statistiques de prévision mobilisées pour l'estimation à 45 jours a été élargi ; l'estimation d'emploi à 45 jours apparaît comme une estimation composite précoce, de nature largement prévisionnelle, celle à 70 jours comme la référence, étant effectuée à partir de données quasi-exhaustives. Une réunion d'échanges, préalable à la publication de l'estimation précoce à 45 jours, est organisée entre la Dares, l'Insee, l'Acoss et Pôle Emploi afin de confronter les prévisions des modèles. Reste à l'étude la possibilité de disposer de statistiques trimestrielles d'emploi sur les petites entreprises.

- **Entreprises**

Les réflexions engagées depuis plusieurs années pour satisfaire les attentes des acteurs économiques se concrétisent :

⇒ Le nouveau système d'informations structurelles sur les entreprises (Ésane), innovant tant sur les procédures de collecte et de traitement des données que sur les méthodes d'estimation statistiques, a fourni ses premiers résultats.

Ésane combine des données administratives et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées. La charge de réponse demandée aux entreprises en a été allégée, les questions relatives aux données disponibles dans les sources administratives ayant été supprimées. D'importants gains de productivité ont été réalisés.

Les efforts doivent porter désormais sur la diffusion des résultats, notamment la question des ruptures de séries et l'accompagnement documentaire.

⇒ Le nouveau regard porté sur les entreprises selon quatre catégories -micro entreprise, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises- a apporté une vision plus claire des entreprises et du tissu productif. La nouvelle classification confirme le dualisme de l'appareil productif, les micro entreprises se différenciant nettement de celles de plus grande taille. Exportations, organisation en groupe, déploiement international et recherche-développement sont pratiquement limités aux grandes entreprises et à celles de taille intermédiaire.

⇒ L'Insee pilote un groupe d'expertise européen consacré au profilage des groupes c'est-à-dire au découpage de leurs comptes en lignes de métiers. Cette contribution de la France aux statistiques européennes évolue dans un sens positif en satisfaisant les besoins nationaux de la compréhension des mécanismes de la globalisation.

- D'autres opérations dans le **domaine social** ont apporté un éclairage sur des thématiques nouvelles :

- l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO), réalisée par l'Ined³ et l'Insee fin 2008, dont les résultats ont été publiés en 2010, établit un panorama des populations immigrées ou descendantes d'immigrés ;

- l'enquête *Handicap-Santé* réalisée par l'Insee en 2008 a livré ses premiers résultats, notamment sur le degré d'autonomie des adultes et des personnes âgées vivant à domicile ;

- pour enrichir les débats autour de la réforme sur les *retraites* examinée par le Parlement, le service statistique ministériel santé et solidarités (Drees⁴) a réalisé un panorama des retraites et des

³ Institut national d'études démographiques

⁴ Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

retraités en 2008 ainsi qu'un chiffrage de la mortalité différentielle des retraités selon différents critères ;

- *l'enquête périnatale*, réalisée par le service statistique ministériel santé et solidarités (Drees) apporte une meilleure connaissance des pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement, et des facteurs de risque périnatal.

1.2 Poursuite des investissements méthodologiques

L'appareil statistique public s'améliore grâce aux investissements méthodologiques engagés :

- la création, au sein de l'Insee, d'une *direction de la méthodologie* permettant une rationalisation et une meilleure qualité des travaux, est prévue à l'automne 2011 ;
- le projet de *dispositif unifié de collecte par internet* allégera sensiblement le coût de recueil de l'information tout en réduisant les délais. La collecte de données d'enquêtes par internet, engagée par l'Insee dès 2004, se développe pour les enquêtes auprès des entreprises et des ménages. Ce nouveau projet s'inscrit dans une recherche d'harmonisation des pratiques ;
- le nouveau système d'informations structurelles sur les entreprises (*Ésane*) a permis de réaliser d'importants gains de productivité. (voir § 1.1 entreprises)

1.3 Bilan de l'Autorité sur la production de la statistique publique en 2010

L'Autorité de la Statistique publique constate les avancées faites par le service statistique public et sa capacité d'innovation pour répondre aux nouvelles demandes et éclairer les débats sur le fonctionnement de la société.

Elle souligne l'effort particulier entrepris dans le domaine du développement durable, notamment sur le tableau de bord qui doit servir de support pour faciliter l'appropriation des enjeux de la stratégie nationale de développement durable par les citoyens. L'Autorité souhaite que la concertation engagée se poursuive et conduise à la construction d'indicateurs de développement durable territoriaux afin de répondre aux besoins locaux croissants.

L'Autorité relève un secteur sur lequel la statistique publique doit accroître sa capacité d'expertise : l'observation de l'activité des entreprises françaises à l'international, notamment hors de l'Europe, nécessaire à la compréhension de la mondialisation. En effet, le manque de données sur le chiffre d'affaires qu'elles réalisent de l'international vers l'international rend difficile l'estimation de la part de marché des entreprises françaises hors de l'Europe.

Dans le cadre des travaux engagés sur la transparence du système bancaire, l'Autorité suivra la mise en œuvre des travaux sur les groupes financiers et ceux de l'Insee, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel sur les conditions de mise en place de statistiques par ligne de métier.

La participation accrue de la statistique publique aux travaux européens, certes une nécessité, ne doit pas aller, en cette période de restriction budgétaire, à l'encontre des objectifs nationaux. L'Autorité renouvelle sa demande au service statistique public de mieux prioriser les demandes, en privilégiant celles qui répondent aux questions essentielles de la société et en examinant la possibilité de supprimer ou d'espacer les opérations statistiques répondant aux autres.

2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne

2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne

Le service statistique public français s'efforce dans ses pratiques de respecter au mieux les principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Quelques actions d'amélioration doivent encore être entreprises par l'Insee et les services statistiques ministériels pour satisfaire pleinement à ce Code.

2.1 Renforcer l'indépendance de la statistique publique

Dans son rapport annuel 2009, l'Autorité avait déjà mis en exergue l'attention qu'il convenait d'apporter à l'indépendance professionnelle de la statistique publique.

L'Insee bénéficie d'une réelle indépendance professionnelle, qui n'a pas été mise en cause au cours de l'année 2010.

Dans les services statistiques des ministères, la situation apparaît également satisfaisante globalement, mais mérite cependant une vigilance particulière dans la mesure où leur mise à contribution pour l'évaluation des politiques publiques s'accroît ; cette fonction plus directement en phase avec les politiques publiques pourrait rendre moins discernable la séparation de la diffusion de leurs résultats et la communication ministérielle.

Le directeur général de l'Insee a assuré par ailleurs, lors de son audition, qu'il resterait attentif à ce que la fonction de production statistique au sein des services statistiques des ministères, protégée par l'indépendance professionnelle, soit bien préservée et qu'elle ne se trouve pas réduite exagérément par les travaux d'expertises, d'aide au pilotage ou d'évaluation des politiques publiques.

L'Autorité demande que le service statistique public soit vigilant à ce que les statistiques produites pour faire des évaluations soient systématiquement portées à la connaissance du public.

L'indépendance sera confortée par **l'élargissement du calendrier prévisionnel** des indicateurs à tous les thèmes de la statistique publique.

Publier à l'échéance impose aux services statistiques de travailler dans la ponctualité et aux pouvoirs publics d'opérer dans la transparence.

Le principe de base de cet élargissement est l'annonce, à l'avance, des dates de publication des indicateurs de la statistique publique.

Cette proposition a été présentée par le directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee aux membres de l'Autorité lors de la séance du 5 novembre 2010. Une première liste d'indicateurs a été retenue pour une mise en place en 2011. Elle contient d'une part, l'ensemble des indicateurs qui font d'ores et déjà l'objet d'une annonce préalable de date de diffusion, et, d'autre part, d'autres indicateurs provenant notamment des services statistiques ministériels. Cette liste figure en *annexe 2*.

Quelques principes ont été retenus lors de cette séance :

- ◆ l'objectif de la mise en place de ce calendrier élargi est de renforcer l'indépendance de la statistique publique. La présence de statistiques dans ce calendrier neutralise de fait toute discussion sur leur date de diffusion. Tout report doit être exceptionnel, signalé et justifié ;
- ◆ la liste d'indicateurs retenus sera chaque année revue et, si possible, étendue, sur proposition de l'Insee à l'Autorité ;
- ◆ les indicateurs doivent aussi bien concerner la statistique publique proprement dite, et notamment les enquêtes labellisées par le Cnis, que les statistiques diffusées par les organismes de gestion sociale (Cnaf, Cnam, Cnav...).

2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne

Le calendrier sera rendu accessible sur le site internet de l’Insee et ceux des services statistiques ministériels, le site internet de l’Autorité renverra sur celui de l’Insee.

2.2 Assoir la crédibilité et la confiance dans la qualité des statistiques publiques

La statistique publique se compose, selon la loi, de deux types d’informations : les enquêtes et les exploitations de données administratives.

Les enquêtes, dont la liste est arrêtée chaque année par un arrêté du ministre chargé de l’économie, ont toutes été préalablement examinées par le Cnis⁵ qui leur a accordé le label d’intérêt général et de qualité statistique.

Il s’agit d’étendre cette « labellisation » aux statistiques publiques issues d’exploitations de sources administratives.

L’Autorité a demandé au Directeur général de l’Insee de saisir l’Inspection générale de l’Insee pour faire des propositions de procédures et de programmation pour l’expertise de la qualité des statistiques publiques produites hors de l’Insee et des services statistiques ministériels.

La synthèse du rapport de l’Inspection générale figure en *annexe 3*, le rapport complet est accessible sur le site de l’Autorité www.autorite-statistique-publique.fr.

Est présenté dans ce rapport une ébauche de programme de « labellisation » pour les deux ans à venir, accompagné d’éléments sur les moyens nécessaires à la réalisation de ce programme et des études de cas : statistiques de l’emploi (Acoss), demandeurs d’emploi (Pôle emploi), marché immobilier (Notaires/Insee), ainsi que statistiques monétaires et financières (Banque de France).

Les remarques et décisions de l’Autorité sur les études de cas présentée dans ce rapport sont les suivantes :

▪ Estimations trimestrielles d’emploi de l’Acoss

Sur un sujet aussi important, des chiffres établis à partir de la même source peuvent être annoncés par 3 organismes différents : Acoss, Insee, Pôle emploi. L’Autorité de la statistique publique souhaite que le dispositif évolue vers une seule statistique trimestrielle de l’emploi salarié au niveau national, émanant d’un seul acteur, l’Acoss. L’Autorité considère que la publication d’une estimation par Pôle emploi n’a pas de justification et ne peut qu’être source de confusion pour les utilisateurs.

Un contact aura lieu entre le Président de l’Autorité de la statistique publique et le Directeur général de Pôle emploi.

Néanmoins l’Autorité constate qu’il restera deux sources - Acoss et Insee - dont les chiffres sont parfois divergents. L’Inspection générale justifie la coexistence de ces deux sources par le fait que le champ de l’Acoss est l’emploi salarié alors que celui de l’Insee est l’emploi total (incluant non salariés et intérim). De plus, l’Insee a un traitement plus homogène de ses statistiques aux échelons régionaux et départementaux.

Il serait souhaitable que les publications de l’Insee indiquent clairement le champ des chiffres diffusés qui est différent de celui de l’Acoss.

L’Autorité de la statistique publique valide la proposition de l’Inspection générale de l’Insee de labellisation des statistiques trimestrielles de l’emploi salarié au niveau national par l’Acoss. Elle demande que leurs conditions de diffusion soient améliorées comme le préconise le rapport. Cette

⁵ Conseil national de l’information statistique

2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne

amélioration devrait également porter sur une transparence accrue des écarts Insee-Acoss commune aux deux publications.

▪ Statistiques de demandeurs d'emploi en fin de mois (Pôle emploi - Dares)

Les membres de l'Autorité sont fortement intéressés par cette source statistique, car elle alimente périodiquement le débat politique. Elle doit être améliorée, beaucoup de pays ont des statistiques analogues.

Une labellisation ne pourra intervenir qu'après qu'une nouvelle convention Pôle emploi-Dares aura effectivement et significativement amélioré la transparence des changements dans la gestion des demandeurs d'emploi susceptibles d'avoir un effet sur les séries.

▪ Indices trimestriels de prix des logements anciens issus des bases notariales

L'Autorité de la statistique publique envisage de labelliser les indices trimestriels des prix des logements anciens pour l'Île-de-France.

▪ Banque de France

Le Président de l'Autorité de la statistique publique prendra contact avec le Gouverneur de la Banque de France pour examiner les possibilités de labellisation de certaines des productions de la Banque de France.

En conclusion,

l'Autorité de la statistique publique s'attend à recevoir un courrier de l'Acoss et de la Chambre des notaires de Paris s'engageant à respecter les recommandations inscrites dans le rapport de l'Inspection générale de l'Insee ;

l'Autorité de la statistique publique labellisera les statistiques trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss et les indices trimestriels de prix des logements anciens d'Île-de-France issus des bases notariales. Les organismes concernés recevront la date effective de la labellisation ainsi que sa durée de validité ;

l'Autorité de la statistique publique demande à l'Insee d'instruire la partie juridique de ce dossier (décret sur le comité du label...) ;

l'Autorité de la statistique publique auditionnera lors de prochaines séances les producteurs de données susceptibles d'être labellisées.

2.3 Développer la démarche « qualité » du service statistique public

voir en *annexe 4* le bilan 2010 de la démarche qualité à l'Insee et dans les services statistiques ministériels

Plan qualité à l'Insee en 2010

Le plan qualité de l'Insee cherche à intégrer progressivement les dimensions de la démarche globale de qualité, à savoir : mesurer les temps et les coûts, décrire les processus, prévoir et adapter en continu les compétences, placer les utilisateurs au cœur de l'activité.

2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne

Le bilan du plan qualité 2010 est plutôt positif ; sur les dix actions Insee arrivant à échéance en 2010, huit ont atteint leur objectif.

Une vigilance est maintenue pour les actions suivies par Eurostat. Quatre actions d'amélioration décidées suite à l'évaluation par les pairs en janvier 2007 restent à réaliser : l'extension du bilan qualité des statistiques d'entreprises à toutes les enquêtes entreprises a marqué une pause en 2011 avec la sortie d'un seul bilan ; la phase 2 de Résane, qui concerne la prise en compte des groupes d'entreprises dans le processus, sera recentrée dans un premier temps sur la construction du répertoire statistique Sirus, préalable indispensable à l'introduction des groupes dans le dispositif Ésane ; la collecte du Recensement de la population par Internet (programme Homere) a pris du retard ; l'action de profilage des groupes est suspendue depuis 2008, elle sera réintroduite dans le plan d'action qualité 2011.

Plan qualité dans les services statistiques des ministères (SSM) en 2010

L'année 2010 marque un progrès par rapport aux années précédentes. Le bilan est néanmoins réservé ; sur les dix huit actions arrivant à échéance en 2010, neuf seulement sont terminées.

La mise en ligne du calendrier des publications et d'une rubrique de définitions fait l'objet d'efforts de la part des SSM même si certains rencontrent encore des difficultés par rapport à la politique de communication de leur ministère.

Les actions qui informent sur la qualité (bilans d'opérations statistiques, fiches qualité et descriptifs de processus) ont connu des avancées rapides dans le domaine de la statistique d'entreprises.

Les techniques de collecte par internet ou à partir de sources administratives se développent, mais la progression est souvent tributaire de la refonte des applications informatiques et s'étale sur une période plus longue, avec des actions à échéances plus tardives.

La prise en compte de la satisfaction des utilisateurs, particulièrement des internautes, pour l'accès aux données est nouvelle pour les SSM et les actions dans ce domaine marquent des progrès significatifs.

2.4 Amplifier la pertinence

⇒ *Le Cnis*

voir en *annexe 5* le bilan 2010 du Cnis

Le bilan 2010 du programme de travail de la statistique publique, au regard des besoins exprimés, est dans l'ensemble positif.

La réactivité du système pour mettre à disposition les données et études nécessaires pour comprendre les effets de la crise a été satisfaisante sur de nombreux domaines, notamment sociaux. Le rapprochement des données macro et micro économiques a permis de rendre compte de la diversité des situations face à la crise. Les statistiques sont ainsi plus compréhensibles par les utilisateurs.

Dans le domaine économique, la transformation en profondeur du système d'information sur les entreprises devrait permettre de disposer des informations attendues sur le tissu productif. Des projets comme Résane demandent un investissement sur longue période. Cette lourdeur inévitable de la construction du système d'information explique en partie les délais de réponse aux nouvelles questions que pose la société civile.

Cependant le manque de moyens pourrait à terme fragiliser le dispositif d'observation statistique.

2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne

Près de la moitié des enquêtes présentées devant le Cnis sont liées à des règlements européens ou des projets internationaux. La participation active du SSP aux très nombreux groupes de travail permet maintenant de relayer les demandes nationales comme les nomenclatures sociales, le profilage des groupes ou les recommandations du rapport Stiglitz. Mais les demandes d'Eurostat doivent rester compatibles avec les moyens dont dispose la statistique publique pour répondre également aux demandes purement nationales.

Le Cnis est prêt pour sa part, à marquer des priorités dans ses demandes. Il souhaite cependant que la définition de priorités négatives se fasse de façon coordonnée, avec l'Europe d'une part, et avec le SSP d'autre part.

⇒ *Les enquêtes de satisfaction*

L'Insee poursuit son programme d'enquêtes de satisfaction auprès de ses utilisateurs afin de vérifier l'utilité et l'adéquation de son offre à la demande.

Ces enquêtes ont porté sur l'espace du site de l'Insee consacré aux résultats statistiques du recensement de la population, les partenariats d'étude en région, la réponse aux courriels donnée par le service Insee Contact, les produits et services commerciaux issus de Sirene, l'ouvrage « France Portrait Social ». L'enquête sur l'image de l'Insee et de ses indicateurs, faite en 2009, a été renouvelée auprès du grand public et des internautes.

Deux enseignements importants peuvent être tirés de ces enquêtes :

- l'Insee produit et diffuse une information très riche mais le foisonnement de données sur son site rend son accès difficile pour le grand public ;
- l'Insee bénéficie d'une image positive, inspire confiance mais sa notoriété est faible auprès du grand public. Le clivage entre le grand public d'une part, les internautes et leaders d'opinion d'autre part, est similaire s'agissant du degré de confiance dans les indicateurs.

L'Autorité souhaite que le service statistique public renforce sa communication pour améliorer la crédibilité dans les indicateurs.

2.5 Faciliter l'accès aux données pour les chercheurs

L'Autorité de la statistique publique salue les efforts déployés par l'Insee et le Genes⁶ pour la mise en place d'un centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD), équipement hautement sécurisé permettant aux chercheurs de travailler à distance sur des bases de données individuelles détaillées, après avis du comité du secret et dans le respect des exigences de la Cnil.

Le projet CASD est l'un des lauréats de la première vague de l'appel à projet « Équipements d'excellence » (Equipex).

L'Autorité continuera de suivre avec attention la montée en charge des prestations qui seront fournies par le CASD pour répondre aux attentes des chercheurs, notamment celles concernant les délais d'accès au CASD et à la généralisation aux statistiques d'entreprises. Elle demande à être informée d'une éventuelle extension du droit d'accès au CASD à d'autres publics (collectivités territoriales...). Le Genes présentera à l'Autorité, en 2011, l'état d'avancement de ce dossier.

2.6 Respecter l'impartialité

⁶ Groupe des écoles nationales d'économie et statistique

2. Les pratiques de la statistique publique et leur conformité au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne

L’Autorité veille à ce que tous les utilisateurs aient accès aux publications statistiques au même moment et dans les mêmes conditions.

La France a adhéré, comme la totalité des pays industrialisés, à la norme de diffusion SDDS (Special Data Dissemination Standard) du Fonds monétaire international en 1996.

Le calendrier de diffusion des données et le suivi du respect de cette norme sont accessibles sur le site de l’Insee. Les règles de diffusion sont rappelées en *annexe 6* du rapport.

L’Insee s’efforce d’adapter les horaires de diffusion des indicateurs aux exigences des medias. Pour permettre un commentaire sur les grands indicateurs conjoncturels lors des interviews matinales sur des chaînes de radio ou de télévision sans rupture d’embargo, l’Insee a avancé l’heure de diffusion de quatre d’entre eux à 7h30 au lieu de 8h45.

L’Autorité reste attentive à tout manquement au principe d’impartialité, son respect assurant, notamment aux utilisateurs institutionnels et aux marchés financiers, la crédibilité de l’information.

3. Les recommandations de l'Autorité de la statistique publique

L'Autorité est garant de la qualité des données produites.

Elle constate avec intérêt les efforts entrepris par la statistique publique pour satisfaire à la fois les attentes communautaires et internationales :

- renforcement de la coordination des programmes de travail au sein du service statistique public,
- projets de mutualisations interrégionales à l'Insee,
- investissements importants,
- recours plus systématique à l'exploitation de sources administratives,
- participation accrue aux travaux européens, notamment à des groupes de travail méthodologiques, appelés « ESSNets », qui permettent potentiellement de faire avancer la statistique européenne tout en préservant les objectifs nationaux.

Elle se félicite des mesures envisagées par le Cnis et le service statistique public pour avancer vers une meilleure efficience et une meilleure définition des priorités de la statistique publique.

Les débats durant cette première année d'activité ont permis à l'Autorité d'identifier cinq axes pour améliorer la qualité, l'indépendance et la pertinence de la statistique publique, dans un contexte budgétaire prégnant :

3.1 Recours plus systématique aux sources administratives

L'Autorité rejoint les préoccupations de l'Esgab⁷ (European Statistical Governance Advisory Board) en demandant un recours plus systématique aux sources administratives, tout en préservant les différentes catégories de secret, notamment le secret fiscal et le secret statistique.

On peut rappeler quelques exemples de fichiers administratifs utiles à l'enrichissement de la statistique publique :

- l'élaboration des statistiques sur des trajectoires à partir des fichiers administratifs tout en préservant la confidentialité de la vie privée est un axe que le service statistique du ministère de l'Éducation nationale privilégie ;
- la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur la mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale nécessite de disposer de données de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Ces données doivent au préalable être définies avec précision par le service statistique public ;
- les lacunes du dispositif d'observation du système financier pourraient être comblées avec l'aide de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

L'Autorité souhaite que le service statistique public s'engage plus en avant dans l'utilisation des sources administratives et apporte un appui au Cnis dans la mise en œuvre de ses recommandations.

⁷ Le rapport 2010 de l'Autorité européenne, l'ESGAB (European Statistical Governance Advisory Board) est consultable sur son site internet : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/escab/documents/FR_ESGAB%20report%202010_FINAL.pdf

L'Autorité demande que toutes les mesures soient prises pour garantir la confidentialité des données individuelles (cryptage des identifiants, anonymisation des fichiers...).

3.2 Développement des données locales

Les besoins apparus ces dernières années, dans le cadre de la décentralisation des missions de l'État, se sont accrus et imposent que le champ des données locales et les échelles géographiques soient élargis pour mieux appréhender les disparités et les spécificités de ces territoires.

Le recours aux fichiers administratifs est souvent évoqué comme une solution pour répondre aux demandes localisées, tout en réduisant la charge d'enquête.

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour l'ensemble des salariés du public et du privé, et les travaux engagés par l'Insee sur les estimations localisées d'emploi produiront des informations cohérentes entre les différents niveaux géographiques.

Les sources fiscales sont aussi à privilégier dans certains domaines, Filocom⁸ pour les marchés locaux de l'immobilier, par exemple.

Les travaux engagés avec les conseils généraux devraient permettre de définir et construire en commun les indicateurs sociaux départementaux. Mais les statistiques produites à partir de leurs fichiers de gestion (RSA⁹, allocations pour les personnes âgées et les personnes handicapées, aide à l'enfance) posent des questions d'harmonisation conceptuelle qu'il convient de résoudre pour améliorer la qualité des données et leur comparabilité.

L'Insee poursuit ses investissements sur la diffusion de données infracommunales, la production de statistiques de population selon un maillage par « carreau » (données sur des mailles régulières, de plus petite taille que les zonages habituels) et l'application de ce maillage à d'autres sources géolocalisées sur les ménages et les entreprises, tout en préservant le secret statistique.

Dans la mesure où les contraintes budgétaires le permettent, l'Autorité demande à l'Insee de poursuivre ses efforts sur la diffusion de données à un niveau géographique fin et recommande l'utilisation des données administratives pour disposer de ces informations locales.

Elle encourage la production et la diffusion régulière d'indicateurs départementaux comparables portant sur le champ des politiques sociales et d'indicateurs territoriaux de développement durable.

3.3 Poursuite des travaux statistiques engagés sur la transparence du système bancaire

Les travaux engagés sur la transparence du système bancaire ont avancé, mais les recommandations formulées par l'Autorité dans son rapport 2009, sur ce sujet, n'ont pas toutes été suivies d'effets.

Les conditions de mise en place de statistiques sur les groupes financiers par lignes de métiers, distinguant notamment banque de dépôt et banque de financement et d'investissement seront explorées, à partir de septembre 2011, par un groupe technique composé de représentants de l'Insee, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers. Ces travaux devront rapidement être portés au niveau européen pour aboutir.

⁸ Fichier des Logements par COMmunes

⁹ Revenu de Solidarité Active

L'Autorité de la statistique publique souhaite une diffusion large et publique des indicateurs de solvabilité et de liquidité des institutions financières, en s'appuyant autant que possible sur un cadre européen.

3.4 Réduction des délais de diffusion

L'Autorité salue l'objectif affiché par l'Insee d'une diffusion des fichiers issus des enquêtes ménages dans l'année qui suit la collecte et les efforts accomplis pour une mise à disposition rapide des résultats de l'enquête Trajectoires et Origines et de l'enquête Patrimoine 2009-2010 sur les préférences des français en matière de placements patrimoniaux.

D'autres statistiques sont encore publiées avec trop de retard. Ainsi, le taux de pauvreté, qui est calculé à partir des revenus fiscaux, n'est aujourd'hui disponible que pour l'année 2008. L'enquête logement devrait être reportée en 2013 ; ses résultats seraient alors diffusés sept ans après ceux de la précédente enquête alors que les intervalles antérieurs étaient de cinq ans. L'Autorité sera particulièrement vigilante, dans ce contexte, à une publication rapide des résultats.

L'Autorité est attentive à ce que la diffusion des statistiques publiques soit la plus rapide et la plus large possible. Elle souhaite que cet objectif de réduction des délais de diffusion soit poursuivi et être informée de toute difficulté pour le maintien dans des délais acceptables des opérations à venir.

3.5 Clarification de la diffusion et de la communication

Le site internet de l'Insee, très riche d'information, n'est souvent utilisable que par des experts, les concepts étant souvent obscurs et la navigation non intuitive.

Une communication plus adaptée pourrait renforcer la confiance dans les indicateurs. A titre d'exemple, malgré les efforts de l'Insee et de la Dares pour faciliter la compréhension des indicateurs du marché du travail, les journalistes font encore souvent la confusion entre nombre de demandeurs d'emploi à Pôle emploi et chômage au sens du BIT.

Le décalage entre la situation vécue et les chiffres publiés est aussi une source de défiance concernant les indicateurs sur les prix ou le pouvoir d'achat.

L'Autorité demande que la diffusion de l'information s'adapte aux besoins de tous les publics.

Pour renforcer la confiance dans la qualité des informations produites, l'Autorité souhaite que la communication du service statistique public s'appuie sur des démarches pédagogiques ciblées.

4. Suivi des recommandations inscrites dans le rapport 2009 de l'Autorité

Dans son rapport 2009, l'Autorité avait émis des recommandations. Il semble important de porter à la connaissance du public leur état d'avancement.

La production et la diffusion de statistiques publiques en France en 2009

(pages 11 à 13 du rapport 2009)

⇒ Il conviendrait de trouver les termes d'une bonne articulation entre les arbitrages européens et les arbitrages nationaux.

Le Directeur général de l'Insee, récemment élu à la présidence du Bureau de la statistique européenne (Partnership Group) a expliqué lors de son audition devant les membres de l'Autorité qu'il lui incombaît de faire progresser la gouvernance et la soutenabilité de l'appareil statistique. Pour ce faire, il s'est fixé plusieurs objectifs : faire en sorte que les statistiques européennes évoluent dans un sens qui contribue à satisfaire les besoins nationaux ; gagner en efficacité sur la production des statistiques européennes pour dégager des moyens pour la statistique nationale ; se doter de priorités dans la programmation des travaux, qu'ils soient à destination purement nationale ou à vocation européenne ; renforcer la concertation avec les utilisateurs sur la programmation.

⇒ L'Autorité encourage l'Insee à renforcer la coordination de la programmation des statistiques publiques ainsi que le dialogue avec le Cnis, afin que des priorités se dégagent pour les années à venir pour les travaux nouveaux à entreprendre et pour les travaux actuels à suspendre.

Le Directeur général de l'Insee s'est engagé à ce que les programmes de travail 2012 de la statistique publique soient construits suite à des débats collectifs de manière à définir avec les services statistiques ministériels, après avis du Cnis, les priorités d'investissements et les opérations susceptibles d'être réduites ou supprimées. La complémentarité entre statistiques nationales et européennes sera examinée dans ce cadre.

⇒ L'Autorité de la statistique publique salue les travaux de la commission « Système financier et financement de l'économie » du Cnis et sera très attentive aux suites données à trois de ses axes de travail :

1. La « réconciliation » des notions de PNB (produit net bancaire) et de VA (valeur ajoutée) des institutions financières, qui a donné lieu à un travail associant l'Insee et la Banque de France. L'Autorité sera attentive à la publication annuelle des indicateurs proposés.

Les activités bancaires pour compte propre, considérées par la comptabilité nationale comme des opérations de répartition se sont largement accrues au cours de la dernière décennie (Banque d'investissement). Ceci a pour conséquence en France que la VA au sens de la comptabilité nationale ne compte plus que pour la moitié du PNB. La prise en compte de cette divergence permet de mieux comprendre l'évolution du secteur, notamment l'emploi et la masse salariale.

La Banque de France et l'Insee se sont engagés à une publication, chaque année du PNB et de la VA.

2. La mise en place de statistiques sur les groupes financiers selon les lignes de métiers qu'ils exercent.

L'Insee, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers sont prêts à participer, à partir de septembre 2011, à un groupe technique chargé d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place de statistiques par lignes de métier, distinguant notamment banque de dépôt et banque de financement et d'investissement. Il est vraisemblable que ces travaux devront rapidement être portés au niveau européen pour aboutir.

3. L'enrichissement de la publication d'indicateurs de solvabilité et de liquidité des institutions financières, en s'appuyant également, autant que possible, sur un cadre européen.

L'Autorité de la statistique publique souhaite une diffusion large et publique de ces indicateurs selon des agrégats statistiques qui respectent l'application stricte des règles d'accès aux informations individuelles et celles du secret statistique.

L'Autorité de la statistique publique prendra contact, si nécessaire, avec les autorités européennes afin que les modes de diffusion envisagés en France soient, autant que possible, harmonisés au niveau européen.

L'Autorité regrette qu'aucune suite n'ait été apportée à cette recommandation

⇒ Sur la nécessité d'approfondir la connaissance des trajectoires

Il conviendrait que les responsables de la statistique publique progressent dans le dialogue avec les administrations de gestion et avec les citoyens sur cette question, si nécessaire avec l'appui de l'Autorité de la statistique publique.

Les travaux sur la connaissance des trajectoires se poursuivent.

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) au ministère de l'Éducation Nationale travaille sur la construction de trajectoires scolaires qui doivent permettre d'éclairer la société sur l'égalité des chances au sein du système éducatif.

Ses travaux se heurtent à des oppositions à l'égard d'un identifiant d'élève. Ces inquiétudes résultent du désir de protéger les enfants de tout risque d'étiquetage inopportun. Les modifications techniques (cryptage de l'identifiant) et juridiques (séparation des fonctions d'immatriculation des fonctions d'usage) envisagées semblent nécessaires au respect de la vie privée par le dispositif. Le développement parallèle d'une autre stratégie de recueil de l'information, sur la base d'un panel de 30 000 élèves est une piste intéressante mais limitée car elle ne permettra pas d'obtenir de l'information au niveau local.

Le projet Elfe¹⁰ (Étude longitudinale française depuis l'enfance) vise à suivre 20 000 enfants de la naissance à l'âge adulte en abordant les multiples aspects de la vie de l'enfant sous l'angle de la santé, de la santé-environnement et des sciences sociales.

¹⁰ Les principaux partenaires impliqués dans le projet Elfe : l'Institut National d'Études Démographiques (Ined), l'Institut de la Veille Sanitaire (InVS), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) au Ministère de l'Éducation nationale, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique (Drees), la Direction générale de la santé (DGS), la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf).

Lancée en 2007 sous la forme d'études pilotes régionales auprès de 1 000 familles de 12 départements métropolitains, Elfe sera généralisée à tout le territoire national à partir de 2011.

La cohorte s'appuiera sur l'Échantillon Démographique Permanent de l'Insee.

Les pratiques de la statistique publique

(pages 17 à 22 du rapport 2009)

⇒ L'Autorité de la statistique publique est favorable au principe d'une certification de conformité sur les indicateurs statistiques.

Les membres de l'Autorité ont souhaité que le mot « certification » soit remplacé par « labellisation des statistiques issues des sources administratives ».

L'Inspection générale de l'Insee a remis à l'Autorité son rapport sur la « labellisation des statistiques publiques issues de sources administratives » ; après avoir rappelé les principes et la procédure, ce rapport présente des études de cas et un programme de travail pour 2011 (voir en annexe 3 la synthèse de ce rapport).

⇒ Ouverture annoncée du « centre d'accès sécurisé à distance »

L'Autorité de la statistique publique sera attentive à ce que ce centre favorise effectivement des échanges plus nombreux, plus rapides et moins contraignants qu'aujourd'hui entre le monde de la recherche et les producteurs de la statistique publique.

L'Insee et le Genes ont mis en place un centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD), équipement hautement sécurisé permettant aux chercheurs de travailler à distance sur des bases de données individuelles détaillées, après avis du comité du secret et dans le respect des exigences de la Cnil.

Les données sociales accessibles par ce centre devront être complétées par les statistiques d'entreprises.

⇒ Calendrier des statistiques publiques à paraître

L'Autorité encourage l'Insee et les services statistiques ministériels à poursuivre leur réflexion sur l'élargissement du calendrier des publications à paraître.

L'Autorité propose que ce calendrier soit établi selon les 7 thématiques de travail du Cnis, transversales au service statistique public.

L'Autorité interviendra, si nécessaire, auprès des autorités concernées par la mise en place et le suivi de ce calendrier.

Une proposition d'élargissement du calendrier prévisionnel des indicateurs à tous les thèmes de la statistique publique a été présentée par le directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee, aux membres de l'Autorité, lors de la séance du 5 novembre 2010. Une première liste d'indicateurs, retenue pour une mise en place en 2011, figure en annexe 2 du rapport.

L'Autorité se félicite qu'une grande majorité de ses recommandations ait été suivie d'effet par le service statistique public.

Elle assurera un suivi annuel de leur mise en place.

L'Autorité sera attentive à ce que les indicateurs de solvabilité et de liquidité des institutions financières soient largement publiés tout en respectant les règles d'accès aux informations individuelles et celles du secret statistique.

5. L'activité de l'Autorité de la statistique publique en 2010

5.1 Les séances de l'Autorité en 2010

L'Autorité de la Statistique publique s'est réunie quatre fois en 2010 et une fois début 2011. Ces auditions diverses, menées au cours de cette année, ont enrichi et nourri les réflexions des membres de l'Autorité.

17 mars 2010 :

- audition de Pierre Audibert, directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee, sur le projet d'élargissement de la liste des indicateurs pré-annoncés
- exposé de Jean Gaeremynck, Président du comité du secret statistique sur le champ de la statistique publique
- audition d'Alain Chappert et de Jean-Pierre Puig, inspecteurs généraux de l'Insee, sur la « labellisation » des statistiques publiques

23 juin 2010 :

- audition du directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du chef du SSM du Ministère de l'Éducation nationale sur les statistiques de trajectoires scolaires ;
- audition de Jean-Paul Pollin, Président de la commission Système financier et financement de l'économie du Cnis ;
- audition du Directeur du Genes (Direction des enseignements supérieurs et de la recherche) sur le Centre d'accès sécurisé à distance offrant aux chercheurs un accès aux données détaillées.

5 novembre 2010 :

- audition de Pierre Audibert, directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee, sur le projet d'élargissement de la liste des indicateurs pré-annoncés du calendrier prévisionnel des publications de la statistique publique ;
- présentation du 1^{er} rapport de l'Inspection générale sur la labellisation des statistiques publiques par Alain Chappert et Jean-Pierre Puig ;
- point d'information sur le recensement en France suite à la controverse sur le recensement au Canada par Stefan Lollivier, directeur des statistiques démographiques et sociales à l'Insee

16 décembre 2010

Audition de Jean-Pierre Duport, Président du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

19 janvier 2011

Audition de Jean-Philippe Cotis, Directeur général de l'Insee

Les relevés de décision des séances et les interventions de Jean-Pierre Duport, Président du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et de Jean-Philippe Cotis, Directeur général de l'Insee, sont accessibles sur le site de l'Autorité de la statistique publique

5.2 La communication de l'Autorité

A l'occasion de la sortie du rapport 2009, le Président de l'Autorité de la Statistique Publique a rencontré les institutions représentées au sein de l'Autorité (voir *en annexe 1* les destinataires du rapport 2009).

Ces entretiens seront sollicités à nouveau après la sortie du rapport 2010.

Le site internet de l'Autorité de la statistique publique <http://www.autorite-statistique-publique.fr/> est mis à jour périodiquement de ses principales actualités.

Annexes

Annexe 1 : Destinataires du rapport

« *Ce rapport est remis au Parlement et rendu public* » (article 2 du décret du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique)

A l'exemple de ce qui a été fait en 2009, ce rapport sera remis :

- aux Présidents de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de leurs commissions

Aux autres représentants de la Nation et institutions

- Président de la République
- Premier ministre
- Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
- Président du Conseil économique, social et environnemental
- Vice-président du Conseil d'État
- Premier président de la Cour des comptes
- Chef du service de l'inspection générale des finances
- Chef de l'inspection générale des affaires sociales

Aux représentants de la statistique publique française

- Président du Cnis
- Directeur Général de l'Insee et tous les chefs de services statistiques ministériels (SSM)
- Banque de France et autres organismes producteurs
- Membres du comité de direction de l'Insee
- Ministres de tutelle des SSM

Aux représentants de la statistique publique européenne

- Président de l'ESGAB (European Statistical Governance Advisory Board).
- Membres de l'ESBAG
- Eurostat
- Comité consultatif européen de la statistique (European Statistical Advisory Committee, ESAC)

Ce rapport est par ailleurs publié sur le site internet de l'Autorité : www.autorite-statistique-publique.fr

Annexe 2 : Liste des indicateurs préannoncés pour 2011

1. Indicateurs déjà annoncés

La plupart des indicateurs de conjoncture économique sont d'ores et déjà annoncés dans des calendriers, sur le site Insee.fr et, le cas échéant, sur les sites des SSM.

Certains indicateurs sont annoncés **4 mois à l'avance** (suivis d'une *). Les autres sont annoncés **1 mois à l'avance**.

Activité dans l'industrie

Indices des commandes en valeur reçues dans l'industrie	Mensuel	Insee
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie	Mensuel*	Insee
Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie	Trimestriel*	Insee
Chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction	Mensuel	Insee
Indice de la production industrielle	Mensuel*	Insee
Conjoncture énergétique	Mensuel*	SOeS ¹¹

Activité dans le bâtiment et les travaux publics

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment	Mensuel*	Insee
Enquête trimestrielle dans la promotion immobilière	Trimestriel*	Insee
Enquête trimestrielle dans les travaux publics	Trimestriel*	Insee
Enquête trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment	Trimestriel*	Insee
Construction neuve	Mensuel*	SOeS
Commercialisation de logements neufs	Trimestriel*	SOeS

Activité dans le commerce et les services

Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros	Bimestriel*	Insee
Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles	Mensuel*	Insee
Enquête mensuelle de conjoncture dans les services	Mensuel*	Insee
Chiffre d'affaires dans le commerce de détail et les services personnels	Mensuel	Insee
Chiffre d'affaires dans le commerce de gros et divers services aux entreprises	Mensuel	Insee
Indice de production de services de transport (IPST) ¹²	Trimestriel*	SOeS
Résultats de la messagerie	Trimestriel*	SOeS
Résultats du transport routier de marchandises (TRM)	Trimestriel*	SOeS

Investissements et stocks

Enquête sur les investissements dans l'industrie	Trimestriel*	Insee
--	--------------	-------

Résultats et démographie des entreprises

Indicateurs de climat des affaires et de retourment conjoncturel	Mensuel*	Insee
Enquête de trésorerie dans l'industrie	Semestriel	Insee
Créations d'entreprises	Mensuel*	Insee
Défaillances d'entreprises	Mensuel*	Insee

¹¹ SOeS : Développement durable - Service de l'observation et des statistiques

¹² Annoncé dans le calendrier quadrimestriel du site du SOeS

* indicateur annoncé 4 mois à l'avance

Emploi et marché du travail

Sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi	Trimestriel*	Dares ¹³
Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi	Mensuel*	Dares/Pôle Emploi
L'emploi intérimaire	Trimestriel*	Dares
Heures supplémentaires	Trimestriel*	Dares
Estimation flash de l'emploi salarié	Trimestriel*	Insee
Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail (résultats de l'enquête emploi)	Trimestriel*	Insee
Emploi salarié	Trimestriel*	Insee

Revenus et consommation des ménages

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Résultats trimestriels provisoires) ¹⁴	Trimestriel*	Dares
Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Durée du travail et salaires)	Trimestriel*	Dares
Dépenses de consommation des ménages en produits manufacturés	Mensuel*	Insee
Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages	Mensuel*	Insee
Immatriculations des véhicules neufs	Mensuel*	Insee
Immatriculations des véhicules routiers	Trimestriel*	SOeS
Salaires de base – Comparaison France-Allemagne	Annuel	Insee
Indice de traitement brut dans la fonction publique d'Etat - grille indiciaire	Trimestriel	Insee
Indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés	Trimestriel	Insee
Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire	Trimestriel	Insee

Échanges extérieurs

Commerce extérieur en valeur	Mensuel*	SSM-DGDDI ¹⁵
Balance des paiements	Mensuel*	Banque de France

Prix

Prix du pétrole et des matières premières importées	Mensuel	Insee
Prix à la consommation - moyennes annuelles	Annuel*	Insee
Indice des prix dans la grande distribution	Mensuel	Insee
Indice des prix à la consommation	Mensuel*	Insee
Indice de référence des loyers	Trimestriel*	Insee
Indices des prix des logements anciens	Trimestriel	Insee / Notaires
Indices de prix de production et d'importation de l'industrie	Mensuel*	Insee
Indice du coût de la construction	Trimestriel	Insee
Indice des loyers commerciaux	Trimestriel	Insee
Indices des prix de production des services aux entreprises	Trimestriel	Insee
Indices des prix agricoles	Trimestriel	Insee / SSP
Indice des prix d'entretien-amélioration de logements	Trimestriel*	SOeS
Indices des prix du transport de fret (IPTF)	Trimestriel*	SOeS

International

Enquêtes européennes de conjoncture mensuelles	Mensuel	Insee
Enquêtes européennes de conjoncture trimestrielles	Trimestriel	Insee

Comptes de la Nation

Comptes nationaux trimestriels - premiers résultats	Trimestriel*	Insee
Comptes nationaux trimestriels - résultats détaillés	Trimestriel*	Insee
Comptes nationaux des administrations publiques - premiers résultats	Annuel*	Insee
Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques	Trimestriel*	Insee

¹³ Dares : Travail, emploi et formation professionnelle - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

¹⁴ Annoncé dans le calendrier quadrimestriel du site de la Dares

¹⁵ Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

2. Nouveaux indicateurs proposés pour 2011

Agriculture

Comptes prévisionnels de l'agriculture	Annuel au moment de la commission des comptes	SSP ¹⁶ /Insee
Comptes provisoires de l'agriculture	Annuel	SSP/Insee
Commerce extérieur agro-alimentaire	Mensuel	SSP
Grandes cultures	Mensuel 10 mois/r an	SSP
Lait	Mensuel 11 mois/ an	SSP
Viticulture	Mensuel de juillet à novembre	SSP
Recensement général de l'agriculture (RGA)	A périodique	SSP

Commerce

Comptes du commerce	Annuel	Insee
---------------------	--------	-------

Comptes nationaux - Finances publiques

<i>Comptes nationaux :</i>	Annuel	Insee
- Tableau entrées-sorties		
- Comptes des secteurs institutionnels		
- Tableau des opérations financières		
- Comptes de patrimoine. Principaux résultats		
<i>Comptes régionaux :</i>	Annuel	Insee
- PIB et valeurs ajoutées par branches, par région		
- Revenu disponible brut par région		
- PIB et valeurs ajoutées par départements (périodiquement)		
- Comptes des DOM		

Conditions de vie - Société

Consommation moyenne de quelques produits alimentaires	Annuel	Insee
Prix de quelques produits : baguette, gazole...	Annuel	Insee
Dépenses culturelles et de loisirs	Annuel	Insee
Caractéristiques du parc de résidences principales	Annuel	
Les indicateurs de l'annuaire statistique de la justice :		
Justice civile : activités, domaines, durée de traitement des affaires...	Annuel	Justice (SDESE) ¹⁷
Justice pénale : activités, condamnations, délits, infractions, récidives...	Annuel	Justice (SDESE)
Exécution des peines et administration pénitentiaire	Annuel	Justice (SDESE)
Mineurs et justice	Annuel	Justice (SDESE)
Aide juridictionnelle	Annuel	Justice (SDESE)

Enseignement - Éducation

Établissements, élèves, apprentis, étudiants, formation continue, résultats, diplômes	Annuel	Éducation nationale
Filles et garçons	Annuel (8 mars)	(DEPP) ¹⁸

¹⁶ SSP : SSM Agriculture - Service de la statistique et de la prospective

¹⁷ SDESE : SSM Justice - Sous-direction de la statistique et des études

¹⁸ Depp : SSM Éducation - Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

Entreprises

Démographie des entreprises et des établissements : liste au 1 ^{er} janvier et créations de l'année	Annuel	Insee
Enquêtes communautaire sur l'innovation (CIS)	Tous les 2 ans	Insee
Enquêtes SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises)	Apéridique	Insee
Enquête annuelle de production	Annuel	Insee

Industrie, IAA, Construction

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	Annuel	Insee
Enquête sur les "Technologies de l'information et de la communication" (Tic)	Annuel	Insee
Études et investissements industriels pour protéger l'environnement	Annuel	Insee / SSP

Population

Populations légales	Annuel	Insee
Résultats statistiques du recensement	Annuel	Insee
Bilan démographique : indicateurs démographiques nationaux tirés des estimations de population (population, fécondité, espérance de vie, âge au mariage ou à la maternité...)	Annuel	Insee
Population régionales et départementales par sexe et âge (estimations)	Annuel	Insee

Revenus, salaires

Principaux résultats sur les salaires	Annuel	Insee
Revenus des indépendants	Annuel	Insee
Principaux résultats de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux dont : Taux de pauvreté selon le seuil ; Taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon âge ; Nombre de personnes pauvres	Annuel	Insee
Salaire dans les trois fonctions publiques, avec évolution sur un an	Annuel	SSM Fonction publique (DG AFP) ¹⁹

Santé, protection sociale

Compte de la santé	Annuel	Drees ²⁰
Retraités et retraites	Annuel	Drees
Aide sociale départementale	Annuel	Drees
Bénéficiaires des minima sociaux	Annuel	Drees
Allocation compensatrice pour tierce personne et prestation complémentaire handicap (ACTP-PCH)	Trimestriel	Drees
Contrats des assurances complémentaires maladie	Annuel	Drees
Etat de santé de la population	Annuel	Drees
Comptes de la protection sociale (semi définitifs)	Annuel	Drees
Statistique annuelle des établissements (SAE) (de santé)	Annuel	Drees

Services, tourisme, transports

Comptes des services	Annuel	Insee
Hébergements touristiques (hôtel, camping, villages vacances) et taux d'occupation	Annuel	Insee
Transport routier de voyageurs	Annuel	SOeS

¹⁹ DG AFP : SSM Fonction publique - Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique

²⁰ Drees : SSM Santé et solidarités - Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

Territoire - Environnement

Données urbaines infra-communales par quartier : recensement, demandeurs d'emploi, salariés, revenus fiscaux, naissances, allocataires caf...	Annuel	Insee
Enquête Teruti Lucas, occupation du sol	Annuel	SSP

Travail - Emploi

Tensions sur le marché du travail	Trimestriel	Dares
Mouvements de main d'œuvre	Trimestriel	Dares
Differentes publications récurrentes (environ 25)	Divers	Dares
Estimations trimestrielles d'emploi salarié par région	Trimestriel	Insee
Estimations d'emploi salarié et non salarié par région	Annuel	Insee
Résultats annuels de l'enquête Emploi	Annuel	Insee
Taux de chômage localisé par région, département, zone d'emploi	Trimestriel	Insee
Niveau d'emploi dans les trois fonctions publiques	Annuel	Fonction publique (DGAFP)

Indicateurs transversaux

Indicateurs sur la parité	Annuel (8 mars)	Insee
Les indicateurs d'inégalité du rapport Freyssinet	Annuel (novembre)	Insee
Les indicateurs de développement durable	Annuel mise à jour au fur et à mesure	SOeS/Insee

(Ces groupes d'indicateurs font « sens » ; ils contiennent des indicateurs déjà annoncés dans un thème précis)

Annexe 3 : Synthèse du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur la labellisation des statistiques issues des sources administratives

L'Autorité de la Statistique Publique (ASP) a souhaité la mise en place d'une procédure de labellisation des statistiques publiques émanant de l'exploitation de sources administratives et produites hors du Service Statistique Public (Insee et Services statistiques ministériels). Elle a pour cela demandé que l'Inspection Générale de l'Insee propose une telle procédure et teste sur quelques cas concrets la possibilité de labelliser. Le présent rapport répond à cette demande en esquissant de surcroît un programme de labellisation et en procédant à une analyse exploratoire de ses coûts.

1 - La procédure

Le rapport situe tout d'abord la procédure à mettre en place par rapport à celle qui existe déjà pour les enquêtes dans le cadre du Cnis. Il fait apparaître qu'il s'agit :

- ✓ d'une labellisation ex post alors qu'elle est ex ante pour les enquêtes ;
- ✓ de labelliser un stock d'exploitations existantes alors qu'il s'agit plutôt pour les enquêtes de labelliser un flux d'enquêtes nouvelles ;
- ✓ de vérifier la conformité de ces statistiques au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, dont il faut adapter le contenu au cas d'organismes qui ne sont pas des instituts statistiques et à une production limitée aux seules exploitations de sources administratives. Le rapport propose une telle adaptation ;

Il propose ensuite une procédure qui s'appuierait sur un comité du label élargi dans ses attributions et dans ses moyens (avec en particulier la création d'une formation ad hoc compétente pour les exploitations de données administratives). Ce comité travaillerait désormais pour deux maîtres d'ouvrage : le Cnis pour la labellisation des enquêtes et l'ASP pour la labellisation des sources administratives. Ceci suppose de rédiger un décret spécifique au comité du label et d'adapter les décrets relatifs au Cnis et à l'ASP. Le rapport propose ces différentes rédactions. Il propose également de modifier l'arrêté relatif au comité du label

Au total, la procédure serait la suivante : l'ASP arrête son programme annuel de sources administratives à examiner après avoir entendu les suggestions du président du Cnis et du directeur général de l'Insee ; le comité du label instruit chaque cas retenu dans le programme et propose un avis à l'ASP avec éventuellement un plan d'action pour assurer complètement la conformité au code ; la décision de labellisation (ou de non labellisation) de l'ASP est mentionnée sur son site ainsi que les conditions qui y sont éventuellement associées après que l'organisme concerné se soit engagé à les respecter.

2 - Les études de cas

Le rapport présente pour les trois cas étudiés une évaluation au regard du code de bonnes pratiques adapté évoqué ci-dessus. Cette évaluation conduit aux conclusions suivantes.

Les statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss paraissent susceptibles d'être labellisées sous réserve d'une transparence accrue sur l'importance et les raisons de possibles divergences avec la statistique jumelle de l'Insee établie à partir des mêmes sources et qui sera également labellisée comme exploitation produite par le SSP. Sous réserve aussi d'une évolution progressive de leurs conditions de diffusion pour les rapprocher de ce qui est la norme en matière d'indicateurs conjoncturels (en particulier pas de conférence de presse sous embargo). Il ne faudrait toutefois pas que ceci se traduise par des contraintes de diffusion pour les séries labellisées dont celles qui ne le sont pas seraient dispensées : on fait référence ici aux estimations réalisées par Pôle emploi à partir de la même source. L'ASP devra veiller à ce que l'on évite cette forme de sélection adverse.

Les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) produites conjointement par Pôle emploi et la Dares seront susceptibles d'être labellisées lorsque la nouvelle convention entre les deux organismes, dont la réécriture est de toute façon prévue, garantira une plus grande transparence sur les changements qui peuvent intervenir en amont des traitements statistiques dans la gestion administrative des demandeurs d'emploi et la gestion informatique des fichiers où ils sont enregistrés. Il faudra également qu'elle prévoie des échanges d'informations entre les deux équipes statistiques de Pôle emploi et de la Dares plus précis et plus fréquents pour assurer la meilleure qualité des traitements. Il faudra enfin qu'elle garantisse mieux le respect du principe d'égal accès de tous à l'information actuellement mis à mal par de trop fréquentes ruptures d'embargo ; un retour au calendrier standard de diffusion des principaux indicateurs conjoncturels pourrait y aider.

Les indices de prix des logements anciens en Ile-de-France issus de bases notariales sont susceptibles d'être labellisés dès maintenant sous réserve, là aussi, d'une évolution des modes de diffusion pour les rapprocher de la pratique habituelle des statistiques conjoncturelles en ce qui concerne les embargos. Des contacts sont en cours avec la chambre des notaires d'Ile-de-France pour préciser cette évolution. Le calcul des indices équivalents relatifs à la province a récemment rencontré des difficultés qui conduisent à recommander d'en différer la labellisation même si une amélioration a été constatée très récemment et pourrait se poursuivre. Auquel cas, leur labellisation devrait être rapide s'agissant d'indices construits selon la même méthode que ceux relatifs à l'Ile-de-France.

La labellisation initialement envisagée de statistiques de la Banque de France n'a pu être instruite pour des raisons juridiques. Il apparaît que la partie de ces statistiques élaborée dans le cadre du Système Européen de Banques Centrales (SEBC) est déjà soumise dans ce cadre à un processus de validation piloté par la BCE qu'il semble inutile de dupliquer. Pour ce qui concerne des statistiques produites à des fins purement nationales, le rapport considère qu'elles pourraient relever de l'ASP et donc d'une éventuelle labellisation. Toutefois, ce n'est pas l'avis de la Banque de France qui considère que son indépendance exclut cette forme de contrôle et que les règles suivies pour la production effectuée à la demande du SEBC s'étendent à l'ensemble de la production statistique de la Banque.

Le rapport esquisse ensuite un possible programme de labellisation qui, au-delà des prolongements suggérés par les études de cas, pourrait porter en particulier sur les statistiques recueillies par les caisses de sécurité sociale (Cnam, Cnav, Cnaf, Msa), les statistiques d'accidents de la route, certaines statistiques de transport, les statistiques de criminalité et de délinquance, des statistiques sur l'environnement. Un examen de faisabilité pourrait dans certains cas être un préalable au démarrage effectif de la procédure.

Le rapport procède enfin à une estimation exploratoire des moyens qui suggère qu'on peut raisonnablement entamer la réalisation d'un tel programme sans création de poste supplémentaire à condition

- d'adopter un programme de labellisation permettant de répartir la tâche d'expertise au sein de l'ensemble du SSP,
- de redéployer des moyens au sein du comité du label et de l'Inspection générale de l'Insee qui en assure la présidence.

Le rapport complet de l'Inspection générale de l'Insee est accessible sur le site de l'Autorité www.autorite-statistique-publique.fr/Rapports

Annexe 4 : La démarche « qualité » du service statistique public

1. - Bilan de la démarche « qualité » en 2010 à l'Insee

1.1 *Les nouvelles actions du plan qualité 2010 en phase avec la démarche globale de qualité*

Le plan qualité de l'Insee cherche à intégrer progressivement les dimensions de la démarche globale de qualité préconisée dans le cadre d' « Ambition 2015 », à savoir :

- mesurer les temps et les coûts,
- décrire les processus,
- prévoir et adapter en continu les compétences,
- placer les utilisateurs au cœur de l'activité.

En 2010, la moitié des nouvelles actions qualité relèvent de ces quatre dimensions.

Le plan qualité 2010 comprend 30 actions dont 10 arrivent à échéance en 2010. A cela, il faut ajouter 3 actions mises en place à l'issue de la revue par les « pairs ».

Deux objectifs du plan qualité 2010 ont été retenus dans le cadre du dispositif d'intéressement. Ils concernaient la publication d'un tableau de bord sur le développement durable portant sur l'année 2009 et la signature du formulaire de « reconnaissance des obligations relatives à la confidentialité ». Ces deux objectifs ont été atteints.

1.2 *Sur les dix actions Insee arrivant à échéance en 2010, huit ont atteint leur objectif*

Pour les actions arrivant à échéance en 2010, le bilan est globalement positif : huit actions sur dix se sont terminées avec succès. Il s'agit d'actions visant à sécuriser nos procédures et notre environnement professionnel (amélioration de la prise en charge des demandes par le service Insee Contact, mise en production des macro-contrôles pour la 2^{ème} campagne Ésane, réalisation d'un document unique sur l'inventaire des risques professionnels dans les directions régionales etc.) et à rendre compte à nos utilisateurs (publication du 1^{er} rapport annuel du Cnis, publication d'une note d'explication des révisions apportées par la campagne des comptes annuels).

Mais pour deux indicateurs, la cible n'a pas été atteinte. La publication sur insee.fr de fiches qualité pour les enquêtes entreprises n'a pas progressé cette année. Les producteurs sont convaincus de l'utilité de ces fiches mais peinent à dégager du temps pour les réaliser, en particulier pour ce qui concerne les calculs de précision. La publication des 3 fiches qualité prévues en 2010 est reportée au 1^{er} semestre 2011. Il est important de progresser sur ce point car les principes 4 et 15 du code des bonnes pratiques de la statistique européenne nous obligent à publier des fiches qualité destinées aux utilisateurs.

La mise en place d'un tableau de bord sur la qualité de service des applications n'a pas pu être menée à son terme. La mise en place du centre de Metz et la liste des applications stratégiques, avec plans de secours, déterminée par le Comité de direction conduisent à redéfinir l'action.

1.3 *Un bilan plus nuancé pour les 20 actions Insee en cours*

Les cibles intermédiaires de 12 actions Insee en cours ont été atteintes. Elles ont trait à la mesure des coûts et à la mutualisation des processus (déploiement de Mareva, amélioration de l'évaluation des coûts des projets, information du Cnis sur le coût d'une enquête statistique dès la demande d'opportunité, Premice), à l'amélioration du site insee.fr (publication d'un tableau de bord sur le développement durable, traduction en anglais des définitions présentes sur le site insee.fr) et à l'amélioration des relations avec les utilisateurs (déploiement du référentiel Marianne dans les services Sirene, réalisation d'enquêtes de satisfaction).

En revanche, 8 actions Insee accusent un léger retard qui pourrait être préjudiciable à l'atteinte de l'objectif final. En particulier, la généralisation avant fin 2011 de l'utilisation de Soft à l'Insee est compromise. On peut noter également que l'objectif de déploiement de la formation au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CBP) n'est pas atteint. Les objectifs, l'accès et le contenu de cette formation seront revus en 2011.

1.4 *Une vigilance maintenue pour les actions suivies par Eurostat*

La France a déjà réalisé la plupart des actions d'amélioration décidées suite à l'évaluation par les pairs en janvier 2007. Il en reste quatre, les plus difficiles à mettre en œuvre.

Trois d'entre elles figurent dans le plan qualité 2010.

L'extension du bilan qualité des statistiques d'entreprises à toutes les enquêtes entreprises a marqué une pause en 2011 avec la sortie d'un seul bilan. Il reste 4 bilans à réaliser pour terminer en 2011 cette action.

La phase 2 de Résane, qui concerne la prise en compte des groupes d'entreprises dans le processus, sera recentrée dans un premier temps sur la construction du répertoire statistique Sirus, préalable indispensable à l'introduction des groupes dans le dispositif Ésane.

Enfin, la collecte du Recensement de la population par Internet (programme Homere) a pris du retard. Le directeur de programme n'est en fonction que depuis la rentrée 2010.

Une quatrième action recommandée par les « pairs » est suspendue depuis 2008 ; elle sera réintroduite dans le plan d'action qualité 2011. Il s'agit de l'action de profilage des groupes. On peut noter que la France assure toutefois, depuis octobre 2009, la direction d'un ESS-net européen sur la standardisation du profilage des groupes (Meets Profiling large and complex Multinational Enterprise groups).

Dans son rapport 2010, Eurostat demande à la France de ne pas accentuer le retard déjà pris sur Homere et sur l'action de profilage des groupes. Cela devrait être possible, car les équipes concernées viennent d'être renforcées.

1.5 La réflexion autour de la qualité dynamisée par une démarche d'assurance qualité

L'année 2010 restera comme l'année de la mise en place des cadres d'assurance qualité tant au niveau national qu'international.

- *A l'Insee, un cadre d'assurance qualité pour les enquêtes ménages :*

En 2010, un groupe de travail réunissant l'UMS de la DSDS, la mission qualité, le comité du label et l'IG a défini un cadre d'assurance qualité pour les enquêtes ménages. Cette grille de référence sera testée en 2011 sur deux enquêtes : Budget de Famille et IVQ. Par ailleurs, l'audit réalisé en 2009 par l'Inspection générale sur l'enquête SRCV sera transcrit dans cette nouvelle grille d'analyse.

- *Dans le système statistique européen (SSE), le cadre d'assurance qualité sera le code des bonnes pratiques de la statistique européenne :*

En septembre 2009, Eurostat a mis en place un groupe de parrainage sur la qualité (Sponsorship on quality) pour travailler notamment sur la définition d'un cadre d'assurance qualité commun au système statistique européen (SSE). Ce groupe auquel participait la France a décidé que ce cadre serait le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Celui-ci sera cependant légèrement modifié pour mieux prendre en compte l'utilisation des sources administratives.

- *Aux Nations Unies, une revue des cadres d'assurance qualité existants :*

Un groupe d'experts présidé par l'Afrique du Sud et auquel participe la France a réalisé un inventaire des travaux nationaux ou internationaux sur l'assurance qualité.

2. - Bilan de la démarche « qualité » en 2010 des services statistiques ministériels (SSM)

Le plan d'action qualité des services statistiques ministériels (SSM) s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le plan qualité SSM de 2010 est le troisième plan annuel.

Neuf SSM²¹ producteurs de statistiques européennes avaient choisi une ou plusieurs actions lui permettant d'améliorer particulièrement sa position vis-à-vis du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le plan d'actions qualité des SSM comportait 36 actions dont 18 à échéance 2010.

Parmi ces 18 actions à échéance 2010, neuf sont effectivement terminées et la cible a été atteinte, au moins partiellement pour les actions de sensibilisation au code de bonnes pratiques. Deux actions ont des difficultés plus sérieuses pour aboutir, l'une sur la rubrique « définitions et méthodes », l'autre sur les descriptifs complets de processus.

²¹Situation fin 2010 : Agriculture et pêche, Développement durable, Douanes, Éducation, Fonction publique, Immigration-intégration, Justice, Santé-solidarité, Travail.

Actions SSM et principes du Code correspondants	Nombre d'actions	dont échéance 2010	dont terminées en 2010	SSM concernés
---	------------------	--------------------	------------------------	---------------

<i>1 - Sensibilisation aux règles de la qualité européenne (principe 4)</i>	5	5	1	Justice, Santé, Développement durable, Éducation Immigration
<i>2 - Rédaction de nouveaux descriptifs complets de processus (principes 4, 7 et 8)</i>	2	1	0	Agriculture, Développement durable
<i>3 - Bilans qualité des statistiques d'entreprises (principes 4, 7,8 et 12)</i>	4	1	0	Agriculture, Développement durable, Travail, Fonction publique
<i>4 - Reconnaissance de l'obligation de confidentialité (principe 5)</i>	1	1	1	Fonction publique
<i>5 - Calendrier de publication sur internet (principes 6 et 13)</i>	2	1	0	Fonction publique, Travail
<i>6 - Rubrique « définitions et méthodes » sur Internet (principes 6 et 15)</i>	6	2	1	Agriculture, Fonction publique, Justice, Santé, Travail, Éducation
<i>7 - Collecte des enquêtes par internet (principes 9 et 10)</i>	5	3	2	Développement durable, Immigration, Santé, Travail
<i>8 - Utilisation de fichiers administratifs (principes 9 et 10)</i>	5	2	2	Agriculture, Développement durable, Santé
<i>9 - Mesure de la satisfaction des utilisateurs (principe 11)</i>	3	2	2	Développement durable, Santé, Douanes
<i>10 - Évaluation d'opérations en termes de coûts-avantages et de risques (principes 3 et 10)</i>	1	0	0	Développement durable
<i>11 - Diffusion de fiches qualité d'enquêtes sur Internet (principes 4 et 15)</i>	1	0	0	Travail
<i>12 - Analyse de la qualité de sources administratives (principes 8, 9 et 10)</i>	1	0	0	Justice
Total :	36	18	9	

1 - Sensibilisation aux règles de la qualité européenne

Les actions de sensibilisation au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne ont continué en 2010. Deux SSM (justice et santé) ont achevé les actions prévues. Deux autres SSM (développement durable et Immigration) ne disposaient pas de formateurs avant fin septembre 2010. Pour ces deux SSM et pour le SSM-Éducation, ces actions ont été un peu retardées, mais devraient se dérouler au cours du premier semestre 2011. Ces formations ne concernent maintenant que les nouveaux arrivants.

2 - Rédaction de nouveaux descriptifs complets de processus

Si l'action du SSM-Agriculture progresse de façon satisfaisante, celle programmée par le SSM-Développement durable est au point mort du fait de la réorganisation en cours dans ce service.

3 - Bilans qualité des statistiques d'entreprises

Les SSM Agriculture, Développement durable et Travail progressent de façon satisfaisantes ; le SSM-Fonction publique a déjà réalisé 3 bilans en 2010.

4 - Reconnaissance de l'obligation de confidentialité

Le seul SSM concerné (fonction publique) a atteint la cible. Cependant, ce SSM signale que le maintien de cette obligation pose parfois des difficultés d'application en régime permanent.

5 - Calendrier de publication sur internet

Le SSM-travail a atteint sa cible. Pour le SSM Fonction publique, la cible sera atteinte en 2011, le retard étant imputable à la refonte du site internet.

6 - Rubrique « définitions et méthodes » sur Internet

Sur les six SSM concernés, cinq d'entre eux (Agriculture, Fonction publique, Justice, Santé, Travail) progressent conformément à leur objectifs, l'un d'entre eux ayant même atteint sa cible en 2010. Le SSM Éducation rencontre des difficultés et n'est plus en mesure d'enrichir sa rubrique sur Internet.

7 - Collecte des enquêtes par Internet

Les quatre SSM (Développement durable, Immigration, Santé, Travail) qui prévoient des collectes nouvelles par Internet ont progressé. Pour le SSM Développement durable, une action à échéance 2010 (2 collectes par Internet pour l'enquête thématique et l'enquête entrepôts) est terminée et une autre est en cours. Pour le SSM Immigration, le dispositif de remontée d'information par Internet fonctionne, mais, pour des raisons techniques, ne sera utilisé pleinement qu'en 2011.

8 - Utilisation de fichiers administratifs

Deux actions, terminées en 2010, ont permis des allégements : recensement agricole et statistique annuelle des établissements de santé. Les trois autres actions (SSM Développement durable et SSM Santé), à échéance plus longue, progressent normalement.

9 - Mesure de la satisfaction des utilisateurs

Trois SSM avaient programmé des actions de mesure de la satisfaction des utilisateurs internautes. Le SSM Développement durable a réalisé un test de satisfaction des utilisateurs de son site Internet, conformément à la cible prévue. Le SSM Santé prolonge son action en 2011 sur l'utilisation du site « Platines ». L'action du SSM Douanes suit la programmation prévue.

10 - Évaluation d'opérations en termes de coûts-avantages et de risques

Le SSM Développement durable a introduit dans deux études d'opportunité (enquêtes électricité et tableaux des comptes du logement) un volet « coûts et risques ».

11 - Diffusion de fiches qualité d'enquêtes sur Internet

La refonte du site Internet du SSM Travail a retardé la mise en ligne de fiches qualité des enquêtes (à destination des utilisateurs), mais celles-ci seront progressivement mises en ligne en 2011.

12 - Analyse de la qualité de sources administratives

Le travail sur le casier judiciaire national (CJN) a pris un peu de retard – pour des raisons d'arbitrage entre charges de travail – et la cible est reportée sur 2011.

Annexe 5 - Cnis, bilan du programme de la statistique publique 2010

Le mode de fonctionnement de la concertation mise en place en 2009 au Cnis, autour de 7 commissions reprenant les grands thèmes d'actualités, présente un bilan très encourageant. Le débat est plus facile, avec des utilisateurs plus nombreux et plus concernés par les thèmes qui reprennent leurs préoccupations. La représentation des différentes composantes de la société civile, associations, organisations professionnelles et syndicales, chercheurs, administrations et bien sûr statisticiens est plus équilibrée ; la qualité des débats s'en est ressentie.

En 2010, chacune des commissions s'est réunie deux fois, au printemps et à l'automne, et la présentation des programmes de travail s'est faite autour de thèmes précis. Le bilan s'appuie sur les demandes exprimées dans ces commissions et les groupes de travail et les réalisations effectives de la statistique publique en 2010.

Quelques difficultés ont été rencontrées avec certaines enquêtes et au sein de la commission services publics et services aux publics, à propos de l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université. L'intérêt du sujet est manifeste puisqu'il s'agit de connaître les débouchés professionnels effectifs des masters dispensés par les universités françaises. Mais l'avis d'opportunité en a été reporté, la commission n'ayant pas considéré qu'elle avait l'assurance qu'il s'agissait bien d'une enquête statistique et non pas d'une enquête administrative.

Le bilan du moyen terme précédent avait mis en évidence la nécessité d'une plus grande réactivité du service statistique public (SSP) face aux évolutions rapides de l'environnement économique et social. Le bilan du programme de la statistique publique 2010 est, en conséquence, orientée sur la réactivité du SSP pour répondre aux demandes faites pour comprendre la crise et ses conséquences et sur la réponse aux demandes liées au développement durable et à l'information localisée.

A. - Compréhension de la crise et de ses conséquences dans le domaine social

▪ Le marché du travail

Les travaux engagés depuis 2008 dans le prolongement du rapport de Foucauld ont permis de disposer à temps des indicateurs nécessaires pour mesurer l'évolution du chômage et de son halo au niveau national.

Pour une analyse complète du marché du travail, le service statistique public doit encore progresser sur la connaissance des tensions sur le marché du travail, demande récurrente du Medef, et sur la compréhension de la récurrence du chômage par l'analyse des transitions entre emploi et chômage.

▪ Les inégalités de conditions de vie et de pouvoir d'achat

De grandes avancées ont été réalisées par le service statistique public ces dernières années suite aux recommandations des rapports Freyssinet et Quinet : publication des principaux indicateurs d'inégalités, rapprochement des données macro économiques et des informations individuelles, décontraction des comptes par catégorie de ménages et le revenu disponible par unité de consommation. Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi a donné une nouvelle impulsion à ces travaux avec ses développements sur le bien-être et la qualité de vie.

Des indicateurs permettent d'apprécier les conséquences de la crise sur la vie quotidienne des ménages, à l'exemple de ceux concernant la consommation des ménages et leurs opinions sur la conjoncture économique. Cependant, certains indicateurs, comme le taux de pauvreté portent sur des données trop anciennes, ce qui n'est pas satisfaisant.

▪ Le logement

Les statistiques du logement et de la construction

Le groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction », présidé par Bernard Vorms, directeur général de l'Anil, a mis en évidence une surabondance d'informations sans que les utilisateurs puissent clairement savoir à quoi ces chiffres correspondent. Il insiste sur la transparence nécessaire des méthodes utilisées. Il considère que des données privées peuvent combler le manque de statistiques publiques conjoncturelles à condition d'en connaître la qualité.

En suivant les recommandations du groupe de travail, le bureau du Cnis a préconisé une procédure d'*étalonnage des données privées* sous la responsabilité du Cnis. Une première expérimentation sera faite à partir des données de la

Fnaim. Le bureau du Cnis se prononcera formellement sur la suite à donner à cette expérimentation au premier semestre 2011.

Cette question peut susciter des craintes de privatisation d'une partie des travaux du SSP. Mais la préoccupation du Cnis est tout autre : répondre à une vraie demande sociale et permettre à l'opinion publique de s'y retrouver dans le foisonnement des chiffres dans certains domaines.

Le *fichier fiscal Filocom*²² est la seule source qui permettrait aux décideurs locaux de disposer d'information au niveau géographique fin, celui de la politique du logement. Ces informations sont difficilement accessibles pour des raisons de secret fiscal. Cette difficulté pourrait être résolue par une procédure d'anonymisation. L'appui de l'ASP pourrait être nécessaire pour avancer dans ce domaine.

Pour le suivi du marché des logements anciens, la *source notariale* est privilégiée. Un projet de loi en discussion au Parlement crée à la charge de la profession notariale une mission de service public de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux. Cette base légale devrait permettre d'avancer vers une information précoce.

Pour la construction neuve, la *base Sitadel* devrait permettre de suivre les permis de construire et mérite d'être améliorée.

Le mal logement

Le groupe de travail, présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert, doit émettre des propositions pour améliorer la mesure et la connaissance du mal logement. La statistique publique a engagé des travaux importants pour définir et dénombrer les personnes exclues du logement. Une *enquête sur les sans domicile* est prévue en 2012.

Le groupe a alerté sur certains risques concernant l'*enquête logement de 2013* : réduction de son échantillon, simplification excessive du questionnaire mettant en cause le pilier de l'observation du logement au niveau régional et peut-être aussi national.

Le Cnis n'est pas favorable à une anticipation de la collecte de l'enquête logement qui impliquerait des données moins complètes. Le SSP doit tenir la date de 2013 et les questions prévues. Le Cnis souhaite qu'une décision soit maintenant prise rapidement en ce sens.

B. - Compréhension de la crise et de ses conséquences dans le domaine économique et financier

▪ *Globalisation de l'économie*

Le nouveau système d'informations structurelles sur les entreprises (*Ésane*) commence à fournir des premiers résultats. Ce nouveau dispositif, imbriquant données administratives et données d'enquêtes, sera plus cohérent et rendra mieux compte du système productif du 21^e siècle. Ce nouveau dispositif génère cependant des ruptures au niveau des résultats produits par rapport au système précédent. Ces divergences sont dues au dispositif mais également au changement de nomenclature. Les organisations professionnelles et les économistes demandent instamment que les résultats publiés soient accompagnés de toutes les indications nécessaires à leur compréhension pour éviter les erreurs d'interprétation.

Pour avancer dans la compréhension des mécanismes de la globalisation, il serait sans doute nécessaire de disposer d'un système d'information sur l'*activité économique des filiales de groupes à l'étranger, des échanges intragroupes et des bénéfices réinvestis à l'étranger*. Dans ce domaine une enquête a été réalisée en 2010 sur l'activité des filiales mais les deux autres volets ne sont pas encore explorés.

L'Insee s'attaque à ce problème, notamment en pilotant un groupe d'expertise européen consacré au *profilage des groupes*, c'est-à-dire au découpage de leurs comptes en lignes de métiers.

▪ *Analyse des nouvelles organisations des activités productives*

Le Cnis demande avec les organisations professionnelles, le Medef, la CGPME et les chercheurs représentés au Cnis, que l'accent soit mis, au cours de ce moyen terme sur l'analyse des nouvelles organisations des activités productives. Le séminaire organisé le 19 novembre dernier par l'Insee, sous l'égide du Cnis, sur l'organisation en réseau d'enseignes a eu beaucoup de succès auprès des professionnels. Mais les grandes lignes du programme d'enquêtes thématiques à réaliser pour comprendre les nouvelles organisations risquent de ne pas pouvoir s'engager compte tenu des moyens de la statistique publique.

▪ *Transparence du système bancaire*

²² Fichier des Logements par COMmunes

La crise financière a fait apparaître les lacunes du dispositif d'observation du système financier. Les travaux du groupe de Margerie avaient mis en évidence l'écart entre la valeur ajoutée des services financiers et le produit net bancaire mesuré par les comptes de la profession. L'écart étant dû, pour une grande partie, aux activités des banques d'investissement et de financement pour lesquels les banques interviennent pour leur compte propre, le besoin d'approfondir *l'analyse du secteur bancaire par métier* pour établir des diagnostics pertinents devient une priorité. Le groupe de travail Insee, Banque de France et Autorité de contrôle prudentiel (ACP), constitué à cet effet, débutera en septembre 2011, avec un peu de retard, des difficultés d'ordre organisationnel ayant retardé sa constitution.

Les observateurs du secteur bancaire ont également regretté de ne pas disposer de l'information sur la *solvabilité et la liquidité du système bancaire*, pour mieux appréhender le niveau de la prise de risques, le niveau des fonds propres ou la liquidité des établissements de crédit. Le Cnis demande la publication de statistiques dont devrait disposer l'ACP. Sur ce sujet il semble qu'il faudra attendre que des décisions soient prises au niveau européen.

A propos des relations entre finances et entreprises, les économistes demandaient où trouver l'information qui leur permette de dire s'il existe oui ou non un *credit crunch* (rationnement du crédit) pour les PME. Cette information est maintenant disponible avec la sortie d'une publication de la Banque de France sur le crédit aux entreprises et l'enquête lancée par l'Insee sur le crédit aux PME.

Le groupe de travail présidé par Pierre Valentin a débouché sur une définition consensuelle du *micro crédit* prenant en compte les souhaits ministériels, et compatible avec les définitions européennes. La Banque de France met en place un dispositif statistique qui permettra d'en quantifier les différentes composantes, selon notamment la taille de l'entreprise (moins de 10 ou moins de 3 salariés) et selon qu'il s'agit d'un crédit ou d'une participation en fonds propres (prêt d'honneur).

C. - Développement durable

La Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable, organisé avec le CESE et le Commissariat au développement durable, le 20 janvier 2010, a été le point d'orgue de la concertation avec les associations et les organisations syndicales et professionnelles. L'Insee et plusieurs SSM - SOeS, Dares, Drees - ont mis au point et publié les *indicateurs du tableau de bord retenu dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable*. Le Cnis a demandé qu'un groupe technique continue à perfectionner ces indicateurs et à les compléter si nécessaire. Il poursuivra par ailleurs la concertation sur les indicateurs territoriaux.

Des progrès ont été réalisés également pour évaluer progressivement l'ensemble des *coûts environnementaux* en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale.

D. - Territoires

Le *recensement* reste la source privilégiée d'informations sur les territoires. Le Cnis a apprécié le respect du calendrier de diffusion annoncé de résultats statistiques précieux pour les collectivités. La périodicité annuelle est aussi une avancée importante, même si l'utilisation n'en est pas aisée. Un groupe de travail du Cnis fera des propositions pour faciliter l'accès sur internet à ces données.

La mise à disposition des mairies d'une information sur les modalités du calcul de la population légale, à l'initiative du Cnis et plus précisément de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population présidée par le sénateur Jean-Claude Frécon, a été très appréciée.

L'utilisation à des fins statistiques du fichier des *déclarations annuelles de données sociales* (DADS) pour l'ensemble des salariés du public et du privé, permettra d'élargir le champ des études locales. Les travaux engagés sur les *estimations localisées d'emploi* produiront des informations cohérentes entre les différents niveaux géographiques.

D'autres fichiers administratifs utiles, notamment ceux de la DGFiP, ne sont pas encore disponibles. Le rapport Cuillier a fait état du besoin de recourir aux fichiers fiscaux sur les propriétés pour l'analyse de l'extension des zones bâties dans des périmètres où se définissent des schémas de cohérence territoriale (Scot). Le Cnis souhaite l'appui de l'ASP pour trouver une solution qui permette une utilisation statistique de ces informations sans mettre en cause le secret fiscal.

Une forte demande s'exprime au Cnis sur la cohérence méthodologique des statistiques locales: cohérence entre les différentes sources statistiques disponibles sur un même sujet, cohérence dans les nomenclatures, les concepts, les méthodes et cohérence des statistiques produites à partir des fichiers de gestion des conseils généraux. Les travaux engagés avec les conseils généraux pour définir et construire en commun les indicateurs sociaux départementaux devraient être une opération pilote en la matière.

Les dernières avancées dans la production et la diffusion des statistiques sur les effectifs de population selon un *maillage au carreau* sont porteuses d'espoir pour l'avenir. Il sera ainsi possible de disposer d'informations multi-thèmes au niveau infra communal, sur des quartiers cohérents avec l'intervention publique..

En conclusion, le bilan 2010 du programme de travail de la statistique publique, au regard des besoins exprimés, est dans l'ensemble positif.

La réactivité du système pour mettre à disposition les données et études nécessaires pour comprendre les effets de la crise a été satisfaisante sur de nombreux domaines, notamment sociaux. Le rapprochement des données macro et micro économiques a permis de rendre compte de la diversité des situations face à la crise. Les statistiques sont ainsi plus compréhensibles par les utilisateurs.

Dans le domaine social, le Cnis devra encore en 2011 faire le point sur deux domaines qu'il n'a pas encore abordés, celui de l'immigration d'une part et celui de la délinquance d'autre part.

Dans le domaine économique, la transformation en profondeur du système d'information sur les entreprises devrait permettre de disposer des informations attendues sur le tissu productif. Des projets comme Resane demandent un investissement en expertise sur longue période. Cette lourdeur inévitable de la construction du système d'information explique en partie les délais de réponse aux nouvelles questions que pose la société civile.

Des difficultés d'accès aux sources d'informations disponibles subsistent, notamment celles détenues par l'Autorité de contrôle prudentiel sur les risques bancaires et les fichiers fiscaux, très utiles pour définir la politique du logement au niveau local.

Le Cnis est conscient de l'utilité des données administratives pour rendre compte de la diversité des situations et suivre les parcours individuels que se soient les parcours de santé, l'insertion sur le marché du travail ou la transition emploi retraite. Mais toutes les mesures doivent être prises pour garantir la confidentialité des données individuelles. Le Cnis soutient le service statistique du ministère de l'Éducation nationale qui souhaite mettre en place une procédure de cryptage des identifiants.

Le manque de moyens pourrait à terme fragiliser le dispositif d'observation statistique. Plusieurs enquêtes thématiques sur l'organisation du système productif pourraient ne pas se faire.

La mise à contribution des SSM pour l'évaluation des politiques publiques prend de l'importance. Le Cnis observe dans les commissions, la présentation, parfois dans l'urgence, d'enquêtes destinées à l'évaluation de nouvelles mesures. La question de la distance à garder entre la fonction de production statistique et le pilotage politique se pose parfois, comme celle de la diffusion effective des résultats. Dans une période où les moyens de la statistique publique sont comptés, il faudrait s'assurer de l'utilité de ces enquêtes. Une analyse précise du devenir de ces travaux pourrait nous éclairer

Près de la moitié des enquêtes présentées devant le Cnis sont liées à des règlements européens ou des projets internationaux. La participation active du SSP aux très nombreux groupes de travail permet maintenant de relayer les demandes nationales comme les nomenclatures sociales, le profilage des groupes ou les recommandations du rapport Stiglitz. Mais les demandes d'Eurostat doivent rester compatibles avec les moyens dont dispose la statistique publique pour répondre également aux demandes purement nationales.

Le Cnis est prêt pour sa part, à effectuer des priorités dans ses demandes. Il souhaite cependant que cette définition des priorités négatives se fasse de façon coordonnée, avec l'Europe d'une part et avec le SSP d'autre part.

Annexe 6 : Les règles de diffusion des principaux indicateurs conjoncturels

Les motivations des règles de diffusion

Le respect de règles de diffusion permet de donner aux utilisateurs, notamment aux utilisateurs institutionnels et aux marchés financiers, une garantie d'indépendance et de transparence essentielle pour assurer la crédibilité de l'information. Ces règles assurent aussi un égal accès à l'information à tous les utilisateurs.

Le cadre de diffusion

Il repose sur deux règles essentielles : annonce préalable des dates et heures de publication de l'information macroéconomique et égalité de traitement des utilisateurs, assurée, pour une partie des informations, par des procédures d'embargo.

Parmi les normes internationales, la norme SDDS (Special Data Dissemination Standard) du Fonds monétaire international est parmi les plus courantes. La France a adhéré (comme la totalité des pays industrialisés) à cette norme de diffusion en 1996. Elle impose notamment aux pays de fournir une description des conditions de construction et de diffusion des données, et d'élaborer un calendrier de diffusion sur les quatre prochains mois. Les méthodes et les sources utilisées par l'Insee sont décrites sous la rubrique Définitions et méthodes. La norme SDDS fixe également des délais pour la diffusion des données. Le calendrier de diffusion des données et le suivi du respect de cette norme sont accessibles (en anglais) sur le site du FMI.

Des règlements ou des gentleman's agreements européens, notamment sur les statistiques de court terme, fixent pour la plupart des données les dates de leur transmission obligatoire à Eurostat en vue de la publication de la synthèse européenne correspondante. Enfin, le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne instaure notamment des principes d'indépendance professionnelle, d'impartialité et d'objectivité (principe 1 et principe 6).

Les règles pratiques de la diffusion

Les dates et heures de publication des principaux indicateurs économiques et des notes et points de conjoncture sont annoncées dans le calendrier quadrimestriel diffusé et mis en ligne chaque fin de mois (le 25) par le bureau de presse de l'Insee. Les dates pour le premier mois sont fermes, les dates des trois autres mois sont susceptibles d'être modifiées dans le programme envoyé le mois suivant.

L'indice des prix à la consommation, les comptes nationaux trimestriels (premiers résultats et résultats détaillés), le chômage au sens du BIT et l'emploi salarié sont diffusés à 7h30. Les autres indicateurs principaux publiés dans la collection « Informations Rapides » sont diffusés à 8h45. Les indicateurs économiques sont communiqués sous embargo la veille de leur parution, à 18h00, aux cabinets de la Présidence de la République, du Premier Ministre et du ministre chargé de l'économie.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement dans l'accès à l'information pour l'ensemble des publics de l'Insee, les principaux indicateurs sont diffusés principalement via le site www.insee.fr à l'heure exacte de la levée d'embargo. Cette mesure garantit une mise à disposition des informations au même horaire pour tous les utilisateurs. Les journalistes des agences de presse uniquement reçoivent l'information sous embargo 15 minutes avant leur diffusion, par fax et courriel. Les journalistes de la presse audiovisuelle et écrite la reçoivent par courriel à l'heure de la levée d'embargo. Ces principes s'appliquent également aux autres indicateurs (indicateurs non principaux) dont la diffusion est fixée à 12h00. Pour ces derniers, seuls les journalistes des agences de presse reçoivent l'information par avance, sous embargo, à 11h45, par fax et courriel.

**Annexe 7 : Avis de l'Autorité de la statistique publique sur le projet de décret portant
création de l'établissement public du groupe des écoles nationales d'économie et
statistique.**



Avis n°2010-01

de l'Autorité de la statistique publique

en date du 17 juillet 2010

**Sur le projet de décret portant création de l'établissement public du
groupe des écoles nationales d'économie et statistique.**

Vu le décret n° 2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique, notamment le 2° de son article 1^{er},

Vu l'article 37 du projet de décret portant création de l'établissement public du GENES, modifiant le 7° de l'article 1^{er} du décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1947 relatifs à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques pour la métropole et la France d'outre-mer,

Vu la demande du 18 juin 2010 du Directeur général de l'Insee sollicitant le Président de l'Autorité de la statistique publique pour être membre de droit du Conseil d'Administration du GENES,

L'Autorité de la statistique publique :

- émet un avis favorable au projet de décret portant création de l'établissement public du groupe des écoles nationales d'économie et statistique, sous réserve de la suppression de l'alinéa « Le président de l'Autorité de la statistique publique ou son représentant » à l'Article 8.

Le présent avis sera adressé d'une part à la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et d'autre part transmis pour information au directeur général de l'Insee. Il sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 2010

Le Président

Paul Champsaur

Publication diffusée gratuitement

Autorité de la statistique publique
18 boulevard Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14

secretariat-general@autorite-statistique-publique.fr

télécopie : 01 41 17 39 55

ISBN : 978-2-11-068581-0